

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 DÉCEMBRE

LA MALADIE DU CZAR

Quelques journaux de Paris se font l'écho de bruits de nature trop grave pour qu'il soit possible de les passer sous silence, comme ils ne sauraient être reproduits sans être entourés des plus expresses réserves. Le Czar est indisposé. Officiellement, il s'agit d'une rechute d'influenza. On prétend qu'il y a autre chose. Le Czar, dit-on, était guéri. Cinq ou six jours après, à l'issue de son dîner, le souverain perdit connaissance. Deux des médecins appelé auraient émis l'opinion qu'on se trouvait en présence d'un cas d'empoisonnement.

On ajoute qu'une enquête minutieuse a été faite dans le plus grand secret à la Cour impériale. Tous les plats auxquels le malade a touché ont été remis à des experts chimistes pour être analysés. Les cuisiniers et les domestiques sont l'objet d'interrogatoires incessants et d'une surveillance sévère.

Dans le public, les bruits les plus étranges circulent. Comme toujours on parle des nihilistes et de leurs machinations, mais on donne aussi d'autres explications.

Ce ne serait pas, dit-on, les nihilistes qui seraient coupables.

Nous le répétons, avant d'ajouter pleine confiance à toutes ces rumeurs, il faut attendre de nouveaux renseignements.

La Lanterne, en confirmant cette nouvelle, ajoute :

« D'un autre côté, une nouvelle rumeur a pris naissance qui a tout de suite pris une sérieuse consistance. « Qui gagnerait le plus, dit-on, à la mort du Czar ? Ce sont les Allemands des provinces baltiques. Quels sont les gens les plus intéressés à un changement de monarchie

en Russie ? Ce sont les Allemands et les Allemands des provinces baltiques. »

MORT DE L'IMPÉRATRICE DU BRÉSIL

Oporto, 28 décembre.

S. M. dona Theresa, impératrice du Brésil, est morte cette après-midi.

On suppose qu'elle a succombé à une maladie de cœur.

L'empereur dom Pedro visitait le musée des beaux-arts, quand le consul du Brésil vint en hâte l'informer de l'état de l'Impératrice. Dom Pedro accourut aussitôt au chevet de dona Theresa, mais celle-ci avait déjà rendu le dernier soupir.

Quand il vit l'Impératrice morte, dom Pedro tomba sans connaissance, et l'on eut beaucoup de peine à le rappeler à la vie.

La nouvelle de la mort de l'Impératrice se répandit promptement en ville et aussitôt arrivèrent à l'hôtel les autorités en costume de gala, qui revenaient de la cathédrale où venait d'être chanté le *Te Deum* pour Carlos I^{er}.

Le cardinal se rendit bientôt aussi auprès de dom Pedro.

Le corps de l'impératrice sera transporté de l'hôtel de la rue Sainte-Catherine à l'église Papa, qui sera transformée en chapelle ardente, jusqu'à ce que la dépouille de dona Theresa soit conduite à Lisbonne, pour être déposée dans le Panthéon de Saint-Vincent, lieu de sépulture de la famille de Bragança.

(Dona Theresa-Christine-Marie était née le 14 mars 1822. Elle était fille de François IV, roi des Deux-Siciles, et avait été mariée à dom Pedro le 30 mai 1843 par procuration, et le 4 septembre suivant en personne.)

FÊTE POLITIQUE ENFANTINE

à l'Élysée

Toute médaille a son revers ! Depuis quelques jours, la presse officieuse célèbre, sur ses porte-voix les plus sonores et les mieux enrubannés, la fête enfantine de la Noël donnée à l'Élysée. On énumère les poupées distribuées au bataillon des petites filles par le colonel Lichtenstein, les fusils apportés aux petits garçons par le commandant Chamoin, les vestes, culottes et capelines dont le commandant Cordier a fait largesse par procuration, et enfin les babas, tartes à la crème et brioches servies par M. Carnot entre deux petits livrets de caisse d'épargne.

Tout cela est très magnifique, très brillant et édifiant, et nous n'aurions garde de faire entendre une note discordante dans le concert d'éloges républicains si le concert ne tournait déjà au charivari.

La politique ne nous semblait avoir rien à faire en pareille occasion. Ce sont les républicains qui l'y mêlent et leurs observations ultralogieuses ou méchamment critiques amènent nécessairement quelques réflexions.

Plusieurs journaux de ce parti font remarquer que les livrets distribués aux petits convives portent ces mots : « Remis par M. Carnot, Président de la République ». « Que d'embarras pour un livret de 40 francs, disent-ils. La main gauche n'ignore donc plus ce que donne la main droite ? disent-ils. »

M. Carnot ne peut être rendu entièrement responsable de cette intempérance de réclame, faite très vénielle pour des républicains.

Ce qui est moins véniel à notre avis et ce qui seul excuse l'intrusion de la politique dans cet incident, c'est la façon dont les maires ont recruté les enfants bien sages et dignes d'être admis aux éblouissements de la charité ély-

séenne. Il paraît que les enfants coupables d'avoir des parents mal pensants, c'est-à-dire peu républicains, ont été soigneusement tenus à l'écart de cette dinette devenue ainsi politique et que les maires n'ont envoyé à l'Élysée que la graine soigneusement triée du républicanisme gouvernemental.

Tous les enfants jugés mal nés par MM. les maires ont été privés de jouets, de culottes et livrets. C'est un roi qui a dit, en signant la nomination d'un régicide à un poste élevé : « Bah ! après tout, on ne choisit pas son père. » M. Carnot ne se croit pas tenu à ces quintessences de générosité royale, mais il est responsable de la partialité bête de ses agents. Car il devrait savoir quel esprit guiderait, dans les invitations, les agents principaux des élections de 1889. Il devra s'estimer encore très heureux si un de ces agents s'apercevait tardivement qu'une invitation a été lancée à la légère ou que, depuis le père de l'invité a démerité républicainement, ne réclame pas à l'enfant, à défaut du baba, le livret, la poupée ou la culotte.

INFORMATIONS

UN NOUVEAU CALEB

M. le ministre des finances fait annoncer à grand fracas le dépôt du budget de 1891 pour le premier jour de la session de 1890.

Ce n'est pas une innovation.

Tous les ans, le budget est déposé dans les premiers jours de la session, ce qui n'empêche pas que le Parlement a bien du mal à le discuter avant le 14 juillet, et qu'il lui faut généralement en renvoyer le vote définitif au 31 décembre, encore quelquefois craint-on d'être obligé pour arriver à temps de promulguer la loi par le télégraphe.

Ces discussions *in extremis* qui obligent le

LE PATER

Drame en un acte, en vers

(SUITE)

SCÈNE IV

M^{lle} ROSE, LE CURÉ

LE CURÉ, s'avançant vers elle.

Ma pauvre enfant !

M^{lle} ROSE, d'une voix entrecoupée.

Merci de la visite,

Monsieur le curé, mais, voyez-vous, tout m'agite, M'énervé, me fait mal... Je suis au désespoir. Nous causerons plus tard, bientôt... J'irai vous voir. Vous l'aimiez, je sais bien... Je suis très impolie. Mais, quand il faut parler de cela, la folie me prend, j'entre en fureur... Et là, vrai, j'ai besoin qu'on me laisse pleurer tout mon soul, dans mon coin.

LE CURÉ

Si je suis indiscret, c'est bien, je me retire... Mais je sais qu'un saint prêtre a subi le martyre, Et je ne vous dirai qu'un mot, l'essentiel : Femme, consolez-vous, votre frère est au ciel !

M^{lle} ROSE

Le ciel ! Ah ! j'attendais la banale réponse, Le mot creux que toujours l'égoïsme prononce ! Ah ! mon frère est au ciel ! Soit ! Mais il est aussi Rue Haxo, dans l'affreux charnier, tout près d'ici, Sanglant, défiguré, percé de vingt blessures. Ces atrocités-là, ce sont des choses sûres.

Je ne puis distinguer, de mon regard humain, Mon pauvre Jean là-haut une palme à la main. Mais son cadavre est vrai, mais sa mort n'est pas fausse. Ça, c'est certain, et ceux qui l'ont mis dans la fosse, En jetant sur son corps la glaise et les cailloux, Enterraient ma croyance au ciel, comprenez-vous ? Le ciel ! Toujours le ciel ! Mais quand ces cannibales Ont pris mon pauvre Jean et l'ont criblé de balles, Il brillait, votre ciel, il était calme et bleu, Il ne se trouble plus maintenant pour si peu, Et c'était bon du temps de Gomorrhe et Sodome. Le ciel ! mais voyez donc comme il est pur, brave homme ! Et Paris brûle, et l'on s'égorge, et les pavés De pétrole et de sang sont partout abreuvés. Cela mériterait qu'il s'en mêlât peut-être, Votre ciel ! Eh bien ! moi, je le hais, sœur de prêtre ! Je le hais et je brave en face son courroux !... J'ai dit. Maudissez-moi !

LE CURÉ

Non, je pleure avec vous.

Vos blasphèmes n'ont rien qui m'indigne ou m'étonne. Je ne les entends pas, et Dieu vous les pardonne. Mais, dans la sainteté qu'il vient de revêtir, Dans sa gloire, parmi les anges, le martyr Seul a le cœur navré par sa sœur douloureuse.

M^{lle} ROSE, éclatant en sanglots.

Ah ! monsieur le curé, je suis si malheureuse !... Pardon... Je ne sais plus vraiment ce que je dis. Oui, vous avez raison, il est en paradis ; Mais, moi, voyons, comment voulez-vous que je vive ? Oui, j'ai tort de toucher ma plaie et la ravive. C'est ainsi, je sais bien, j'ai tort, je me soumetts ; Mais on ne peut comprendre à quel point je l'aimais.

J'étais plus qu'une sœur pour mon malheureux frère. Quand il était petit, je lui tins lieu de mère, Et plus tard, prêtre grave et plein de piété, Il me faisait l'effet d'un père respecté. Ce pur et grand chrétien à la foi bienfaisante, J'aimais à le servir en fille obéissante, Et cet homme naïf, distrait, toujours rêvant, Je le soignais encor comme un petit enfant ; Aussi, vous me voyez, dans l'horreur qui me mine, Souffrir comme une mère et comme une orpheline... Mon frère !... Assassiné par ces brigands hideux !... C'était si bon, si doux, notre existence à deux, Dans ce calme logis, dans cette solitude ! Le soir — ici, tenez — il avait l'habitude De lire une heure après notre frugal repas. Je cousais près de lui. Nous ne parlions pas. Mais on se comprend bien sans parler, quand on s'aime ; Et, comme nous pensions, en tout, toujours de même, Souvent il arrivait que brusquement nos voix Rompaient, du même mot, le silence à la fois. Pour lui, j'ai refusé mariage et famille. Un cœur de sœur aînée, un cœur de vieille fille, C'est un coffre d'avaré, un trésor plein d'amour. Et nous ne nous étions jamais quittés un jour. Et quand il s'éloignait seulement pour une heure, Ma pensée — oui, la plus aimante et la meilleure — Je la gardais pour lui toujours, et la mettais Dans les mailles des bas que je lui tricottais !... C'est fini, tout cela, c'est enfoui sous terre. Mais va, je ne suis pas ingrate, pauvre frère ! Je ne permettrai pas qu'on ose me parler De m'essuyer les yeux et de me consoler. Mon bonheur de jadis — reçois-en l'assurance — Je te le dois et veux le payer en souffrance. Ouil mourir de ta mort, ce sera pour ta sœur

ailleurs se laisse faire de la meilleure façon du monde, à voter les yeux fermés, trop profitables aux pêcheurs en eaux troubles, pour que nous puissions espérer une modification quelconque dans les discussions tant que durera la République. L'annonce de M. Rouvier est pompeuse, mais creuse. Quand nous entendons un ministre républicain faire autant de tapage autour de ses innovations, le souvenir nous revient de Caleb, ce vieux domestique de Walter Scott qui, pour l'honneur de la maison de Ravenswood, sonnait d'autant plus fort et mettait d'autant plus de solennité dans son service qu'il n'y avait rien à manger sur la table.

M. Rouvier tient du Caleb, avec cette différence que ce ne sont pas précisément l'intérêt et l'honneur de la France qui le guident.

A PROPOS DU « PATER »

A propos du *Pater*, de M. François Coppée, on rappelle que la scène principale du drame interdit par la censure fut jouée au naturel par M. le général Cluseret, en mai 1871.

C'est du moins ce que M. Cluseret raconte dans les *Mémoires* qu'il a publiés, — par anticipation, — il y a deux ans, avant que les électeurs du Var l'eussent rendu à la vie politique active et avant qu'il fût question du *Pater*.

Quand il était délégué de la Commune au ministère de la guerre, M. Cluseret avait reçu la visite d'un prêtre qui lui avait demandé de le laisser pénétrer auprès de l'archevêque de Paris pour recevoir sa confession. M. Cluseret avait accueilli cette requête; puis, par précaution, il avait noté le nom et l'adresse de ce solliciteur.

Après l'entrée des troupes régulières et la défaite de l'insurrection, M. Cluseret s'était mis en quête d'un gîte où il pût attendre le moment favorable pour s'enfuir au-delà de la frontière.

Il n'avait pas rencontré auprès d'un correspondant de la *Tribune* de New-York, son ami, l'aide et l'hospitalité qu'il avait espérées; il cherchait « autre chose », quand le souvenir du curé lui revint à l'esprit; il se rendit en hâte au domicile du prêtre:

« L'appartement était modeste et peu vaste, raconte M. Cluseret. Je n'eus pas le temps de m'asseoir, l'abbé parut.

» — Bonjour, M. l'abbé. Me reconnaissez-vous ?

» — Parfaitement.

» — Vous devinez ce qui m'amène ?

» — Exactement. Vous êtes mon hôte et chez vous.

» Ceci fut dit simplement, sans hésitation, et ce fut tout.

» Alors, il donna ses instructions à la servante, lui dit carrément qui j'étais, et celle-ci m'accepta comme l'envoyé de Dieu. »

L'hôte de M. Cluseret lui fit observer qu'il ne pouvait rester chez lui et garder le costume civil sans attirer l'attention.

M. Cluseret revêtit alors le costume ecclésiastique, et, pendant cinq mois, il resta chez l'abbé, en se faisant passer pour un prêtre qui vient se présenter au doctorat en théologie.

C'est au mois de novembre seulement que, — toujours grâce à son hôte, — M. Cluseret put, sous son déguisement, gagner la Belgique.

L'ENTERREMENT OBLIGATOIRE

M. Billoin, maire de Pontoise, était franc-maçon. Il est mort. M. le curé de sa paroisse a cru devoir, pour ce motif, refuser les honneurs d'un enterrement religieux.

Sur ce, la presse républicaine crie et annonce que M. Hubbard interpellera à la rentrée de la Chambre.

Est-ce qu'on va, maintenant, contraindre les prêtres à bénir les tombes des francs-maçons ?

Et au nom de quelle logique prétend-on exiger les prières du clergé pour les morts qui se sont placés en dehors de l'Église ?

L'INFLUENZA

Les dépêches de l'étranger signalent l'apparition de l'influenza tant dans l'ancien que dans le nouveau monde.

A Londres, ce sont les employés de commerce qui sont les plus éprouvés.

A Bruxelles, la comtesse de Flandre et le prince Baudouin sont atteints de l'influenza, ce dernier plus légèrement.

A Lisbonne, l'influenza augmente; elle sévit aussi à Oporto.

Il y a deux cents malades dans les hôpitaux.

A Berlin, le grand-duc de Bade souffre d'un léger refroidissement et est obligé de garder la chambre.

On a constaté, ces jours-ci, plusieurs cas d'un caractère grave.

A Madrid, le ténor Gayarré a une attaque d'influenza depuis trois jours.

Le nombre des décès à Madrid a doublé depuis cinq jours.

Dans la dernière quinzaine, cinq cents personnes atteintes de fluxions de poitrine sont mortes.

A Milan, beaucoup de familles sont atteintes d'une sorte d'épidémie qui ressemble fort à l'influenza.

A Catane, d'après la *Gazette*, on a constaté en tout douze cas d'influenza peu graves.

Enfin, des dépêches de divers points des États-Unis signalent l'apparition de l'influenza.

Des cas nombreux ont été constatés à New-York.

ÉTRANGER

UN NOUVEAU FUSIL ALLEMAND

On écrit de Vienne, 27 décembre :

« Il n'a été publié jusqu'à présent aucun renseignement précis sur le nouveau fusil à répétition et à petit calibre de l'armée allemande. Voici à ce sujet, d'après le correspondant berlinois du journal militaire autrichien *Bellona*, quelques renseignements intéressants :

« Le canon du nouveau fusil est fabriqué d'après le même système que les pièces d'artillerie, c'est-à-dire que, sur le canon intérieur du fusil, chauffé au rouge, est adaptée une seconde enveloppe, ce qui rend le canon plus résistant et l'échauffement au tir moins facile. Le magasin du fusil reçoit à chaque chargement un châssis en cuivre contenant cinq cartouches.

» Au cinquième coup, le châssis tombe automatiquement par terre. Les projectiles ont une âme en plomb contenue dans une enveloppe en nickel. La portée totale du nouveau fusil est de 3,800 mètres.

» A la suite de la grande pénétration du projectile des nouveaux fusils à petit calibre allemand, une nouvelle tactique de combat va être introduite dans l'infanterie allemande.

» La formation de combat des compagnies n'aura plus lieu, comme jusqu'à présent, par colonnes, mais par lignes distancées. Il a été démontré, en effet, par les expériences de tir, que, avec le fusil de petit calibre, une balle tirée à 500 mètres traverse trois hommes échelonnés à sept pas de distance l'un derrière l'autre, comme dans la formation actuelle des trois colonnes d'une compagnie. »

LE JUGEMENT DERNIER

Le *Courrier de Bruxelles* dit qu'en partant pour l'Abyssinie, Makonnen, chef de la députation abyssinienne, né à Rome, avait reçu la promesse du gouvernement qu'on enverrait aux églises chrétiennes d'Abyssinie des tableaux religieux. Ces toiles viennent d'être terminées.

Un de ces tableaux représente le *Jugement dernier*.

Le peintre, inspiré par le gouvernement, a mis, d'un côté, parmi les justes, au premier rang, le roi en grande tenue, la reine Marguerite décolletée, M. Crispi, dans la position d'un petit saint, et, au fond, un sous-secrétaire d'État !

Quel toupet !

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 29 décembre 1889.

Le marché a cédé, en clôture, à des impressions moins optimistes que celles qui prédo-

minaient depuis quelques jours. Le 3 0/0 s'arrête à 87.70; au comptant il se maintient à 87.85. Le 4 1/2 0/0 finit à 105.90.

Le Crédit Foncier reste très ferme à 1,336.25. Les obligations foncières et communales ont eu une excellente tenue. Ces valeurs ne peuvent que progresser par le seul fait de la comparaison de leurs cours avec ceux des rentes et des obligations de chemins de fer.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est à 785, prix qui devrait amener de nombreux achats si l'on savait apprécier plus justement la situation de cet établissement. La spéculation a ramené en même temps à 595 l'action de la Banque Nationale du Brésil, dont les éléments de prospérité sont indiscutables. Il y a là une manœuvre à laquelle ne se laisseront pas prendre les porteurs français.

La Société Générale est immobile à 457.50. Cet établissement a pris, comme on sait, une part importante à l'émission de l'emprunt de Madagascar qui s'annonce comme un succès.

La Banque d'Escompte détache un coupon le 2 janvier; elle reste aux environs de 522.50.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 691.25. On constate également de bons courants sur la Société de Dépôts et Comptes courants de 597.50 à 600.

Le conseil d'administration de la Banque Internationale de Paris a décidé le paiement d'un acompte de 10 fr. par action sur le dividende de l'exercice 1889.

Ce paiement s'effectuera au siège social à partir du 2 janvier sous déduction des impôts.

Le 3 0/0 Portugais se tient à 65.80. On a établi entre la situation politique en Portugal et la révolution du Brésil une solidarité que rien ne justifie. Les porteurs doivent donc conserver leurs titres et avec d'autant plus de confiance qu'un coupon semestriel de 4.50 est à détacher en janvier; ce qui ramène son prix à 64.30.

Le Panama a éprouvé un mouvement de reprise assez vif à 73.

Le Gaz de Madrid est demandé à 475. La consommation suit une marche progressive qui permet d'espérer la répartition d'un dividende de 25 fr. pour l'exercice 1889.

L'action de la Galicie a été ramenée par quelques réalisations à 22.50; c'est un prix dont les capitalistes avisés sauront profiter.

L'obligation des Chemins Economiques reste bien tenue à 387.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — M. Hue, séquestre de la Compagnie de Panama, n'acceptant pas de rembourser par correspondance les versements effectués sur les obligations Panama à lots non libérées, la Banque de l'Ouest informe qu'elle se charge de remplir toutes les formalités. On peut donc lui adresser les titres, 44, place du Havre, à Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

On se préoccupe déjà au ministère de la guerre des changements qui seront apportés dans le courant de l'année 1890 parmi les grands commandements militaires.

Il y aura d'ailleurs peu de changements: Le Conseil supérieur de la guerre ne recevra aucune modification, et dans les corps d'armée, le 7^e seul donnera lieu à la désignation d'un nouveau commandant de corps, par suite

Une cruelle joie, une amère douceur.
Je chéris mon chagrin, et j'en goûte les charmes,
Je veux sentir couler ma vie avec mes larmes
Et, quand de la douleur m'étouffera le flot,
Rendre mon dernier souffle en un dernier sanglot.

LE CURÉ

Pleurez ! J'aime ces pleurs, ô pauvre âme brisée !
Dans votre aride et morne avenir, leur rosée
Fera fleurir un jour l'oasis, le coin vert.
Les pleurs, dans le chagrin, c'est la pluie au désert.
Oui, parlez du cher mort, aimez votre souffrance,
Mais gardez tout au moins cette triste espérance
Qu'il vous voit et qu'il sait que vous souffrez pour lui.
Ce n'est pas le curé qui vous parle aujourd'hui.
C'est l'ami, le vieillard, et je vous dis : O femme,
Autour de nous, ici, je sens flotter une âme.
Votre frère vous voit, vous dis-je, il est ici.
Je l'entends murmurer : Ma pauvre sœur, merci
De m'aimer tant ! Mais plus de blasphème et de rage.
Pleure — les pleurs sont doux — mais pleure avec courage.
Calme-toi. Je suis là, présent pour te bénir
Et vivant dans ton cœur et dans ton souvenir.
Nous serons réunis un jour. Consens à vivre,
Je veillerai sur toi. Lis tout haut le Saint Livre,
Et, dans les divins mots prononcés, quelquefois
Tu croiras que résonne un écho de ma voix.
Devant mon crucifix chaque jour prosternée,
Prie avec tout ton cœur, ma pauvre sœur aînée,
Et tu croiras, à moi t'unissant en esprit,
Voir mon sourire errer sur les lèvres du Christ.
Quand tu visiteras mes pauvres, si l'on presse
Ta charitable main s'ouvrant pour leur détresse,
Ma sœur, tu sentiras l'étreinte de ma main.
O chrétienne, fais donc jusqu'au bout le chemin.

Sans doute, la douleur est un fardeau terrible !
Mais je te soutiendrai, moi, ton guide invisible.
Va, marche et lutte, avec ton frère pour témoin,
Et sans t'inquiéter si le moment est loin
Où l'aube de la mort à tes regards doit poindre,
Mérite, ô pauvre sœur, le ciel pour m'y rejoindre !

M^{lle} ROSE

Si c'était vrai pourtant ! Ah ! monsieur le curé,
Oui, si je faisais peine à mon frère adoré,
Si j'en étais bien sûre... eh bien, je serais forte,
Je tâcherais...

(Avec accablement.)

Hélas ! que ne suis-je donc morte !

(Nouvelle détonation au loin.)

LE CURÉ, à part.

Dieu ! l'on fusille encore !

M^{lle} ROSE, qui a tressailli au bruit de la fusillade.

Mais, là-bas, qu'entend-on ?

Ce bruit lointain, c'est bien un feu de peloton.

Ah ! oui, je me souviens... la Commune abattue...
Ces scélérats...

(Avec un cri de triomphe.)

Enfin ! On me venge ! On les tue !

LE CURÉ, troublé.

Ah ! c'est affreux ! Qui sait ?... Parmi ces malheureux...

M^{lle} ROSE

Allez-vous à présent vous attendre sur eux,
Les plaindre ? Mais ce sont des meurtriers atroces,
Et je n'ai pas pitié, moi, des bêtes féroces.
On ne peut calculer ce qu'ils ont fait de mal,
Versé de sang... Et puis, cela m'est bien égal !

Leurs crimes, après tout, ce n'est pas mon affaire,
Je ne sais qu'une chose : ils ont tué mon frère !
Mon frère, ils ont tué mon frère, entendez-vous ?
Et c'est juste et c'est bien qu'on les fusille tous.
Ces feux de peloton pour moi sont un délire,
Une ivresse ! Et s'il faut, sur le lieu du supplice,
Quelqu'un pour exciter les soldats et charger
Les chassapots, eh bien ! qu'on vienne me chercher !

LE CURÉ

Une femme ! Parler ainsi !

M^{lle} ROSE

Tous ces infâmes !...
Mais ces gens du faubourg, oui, ces hommes, ces femmes,
Ces enfants pour lesquels mon frère se privait,
Qui, malades, voulaient l'avoir à leur chevet
Et dont il a, cent fois, secouru l'infortune,
Ces gens-là justement étaient pour la Commune,
Prêts à tout massacrer, prêts à mettre le feu !
Et mon Jean les aimait, pauvre agneau du bon Dieu !
Il allait, tous les jours, visiter leurs mansardes,
Leur apportait du pain, de l'argent et des hardes,
Leur partageait le peu qu'il possédait de bien ;
Et ce sont eux qui l'ont fusillé comme un chien !
Oui, ce sont eux, vous dis-je, ou du moins leurs semblables.
Ce que mon frère a fait pour tous ces misérables,
C'est inouï... Tenez... voyez.

(Elle ouvre brusquement une armoire et y prend une soutane et un chapeau rond.)

Je garde ici

Une soutane usée, un chapeau tout roussi.
J'avais dit à mon frère : « Allons, tu me fais honte,
» Tes habits sont trop vieux, il faut que je remonte
» Ta toilette. L'argent est là, dans mon tiroir. »

du passage du général Logerot au cadre de réserve.

C'est à la date du 4^{er} février que le général Logerot, ancien ministre de la guerre du premier cabinet de M. Carnot, sera atteint par la limite d'âge.

Le 26 mars, les pouvoirs du général Sausier, gouverneur militaire de Paris, devront être renouvelés.

Parmi les autres généraux de division, dix atteindront l'époque de leur passage dans la deuxième section de l'état-major général de l'armée. Ce sont les généraux Hubert de La Hayrie, commandant la 12^e division à Reims; L'Hotte, inspecteur général du 4^e arrondissement d'inspection et président du comité de cavalerie; Gallimard, gouverneur d'Epinal; de Gislain, commandant la 26^e division à Lyon; Thomas, commandant la 13^e division à Chaumont; Thiéry, commandant la 29^e à Aix; Borson, commandant la 34^e à Montpellier; Delloye, commandant la 3^e à Amiens; Lévi, gouverneur de Lille, et Goybet, inspecteur général du 2^e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

RÉCEPTIONS DU NOUVEL AN

Le Président du Tribunal civil recevra le 1^{er} janvier, de 2 à 3 heures.

A l'occasion du 4^{er} janvier, le Sous-Préfet recevra de 1 heure 1/2 à 2 heures 1/2.

A l'occasion du 4^{er} janvier, le Général commandant l'École de cavalerie recevra de 1 heure à 2 heures.

Le Maire et les Adjointes de la ville de Saumur recevront à la Mairie, le 1^{er} janvier, de une heure à trois heures.

LA TEMPÉRATURE. — Depuis samedi, la température a subi un abaissement de plus de 10 degrés. Le thermomètre qui se tenait à 7 et 8 degrés au-dessus de zéro, est descendu, l'avant-dernière nuit, à 5 degrés au-dessous. Ce matin, il était à 3 degrés et demi au-dessous de zéro. La neige menaçait.

L'influenza s'étend sur presque tout le territoire français et sévit surtout dans les agglomérations, sur les casernes et les établissements d'instruction.

A Saumur, il n'y a rien de nouveau ni à l'École de cavalerie, ni à l'Institution Saint-Louis, ni au collège municipal. En ville, les cas sont assez bénins; la plus grande prudence

est recommandée aux malades qui doivent surtout éviter le contact de l'air froid.

TENTATIVE D'ÉVASION

Turpault, l'auteur présumé du crime d'Altonnes, a tenté de s'échapper au moment où un gardien de la prison le conduisait à la chambre d'instruction. Il était parvenu à gagner le quai de Limoges; mais, aux cris du gardien, il a été courageusement arrêté par un employé de M. Novion.

On croit que Turpault songeait à se diriger vers la Loire pour se noyer. Cet acte de désespoir, s'il est exact, serait-il une preuve de son innocence ou de sa culpabilité?

Notre homme a réintégré sa cellule et est surveillé de près.

LE GÉNÉRAL DE KERHUE

L'un des nouveaux commandants en chef de l'armée, M. le général Cramezel de Kerhuc, né à Rennes le 4 juillet 1834, entra à Saint-Cyr à 18 ans et y obtint les galons de sous-officier. Il passa comme sous-lieutenant à l'École de Saumur et en sortit le premier de sa promotion, en 1854.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Sylvain Villain, maréchal, et Félicie-Augustine Menanteau, domestique, tous deux de Saumur.

Camille-Henri Gendron, propriétaire, de Saumur, et Marie-Philippine-Yvonne Germain, sans profession, de Nice.

Louis-René Josse, boulanger, de Saumur, et Armance-Renée Corbineau, sans profession, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

LES ARMES A FRU

Un bien cruel accident vient d'affliger une famille des Ulmes. M. Roux et son fils essayaient un revolver. Plusieurs balles avaient été tirées avec succès, un dernier coup rata. Le père et le fils se mirent à extraire du barillet les culots de cartouches. Tout à coup celle qui n'était pas partie éclata et la balle pénétra dans l'œil de M. Roux père.

Le médecin appelé en toute hâte ne put extraire aussitôt la balle logée à la base de l'os frontal. On ne s'explique pas comment M. Roux n'ait pas été tué sur le coup.

Inutile d'ajouter que l'œil est complètement perdu.

BRÉZÉ. — Jeudi, un ancien domestique des époux Chaslau, cultivateurs à Brézé, le nommé Émile Gallé, se présentait à leur domicile alors que M^{me} Chaslau était seule, et lui demanda à rentrer à leur service.

Après avoir essuyé un refus catégorique, Gallé tomba sur M^{me} Chaslau et la frappa à coups redoublés avec une pierre qu'il avait

pris soin de dissimuler dans son mouchoir.

La victime porte plusieurs graves blessures et une fracture du crâne qui met ses jours en danger.

Le vol semble devoir être le mobile du crime. L'assassin a dû être dérangé dans ses projets par l'arrivée de quelques voisins, et il n'a rien pu emporter.

Il a pris la fuite, mais la gendarmerie est à sa poursuite et son signalement donné dans toutes les directions: il ne pourra guère échapper à la justice.

MORT DU DÉPUTÉ DE LOCHES

La *Petite France* a reçu hier, à trois heures du soir, la nouvelle de la mort de M. Arribat, le nouveau député de Loches.

Les nouvelles arrivées à la feuille de Tours sont encore muettes sur les causes de cette mort inattendue.

LE DÉCRET CONCERNANT LES ÉTRANGERS

On écrit de Besançon, samedi 28 décembre:

« Quatre-vingt-six personnes ont été poursuivies ce matin devant le tribunal de simple police, à la requête du commissaire central, et parmi elles soixante-sept pour infraction aux prescriptions du décret du 2 octobre 1888 concernant les étrangers (défaut de déclaration d'identité et de nationalité). »

ESCROQUERIES PAR ANNONCES DANS LES JOURNAUX

Les inspecteurs Rouault et Toxé, du service de sûreté, ont arrêté, avenue du Maine, à Paris, deux individus qui depuis quelques mois avaient réussi à escroquer, au moyen d'annonces faites dans les journaux, des sommes d'argent, environ 2 ou 3,000 francs, à diverses personnes.

Ces individus faisaient savoir par la voie des Petites Annonces qu'ils étaient en mesure de procurer des emplois forestiers et agricoles. Bien entendu ils exigeaient le dépôt d'une somme de 15 à 20 fr., puis on n'entendait plus parler d'eux.

Ces deux individus ont été envoyés au Dépôt. Ils ont déclaré se nommer, le premier Bourdel, Edmond, le second Manificier.

Avis à ceux qui se laisseraient aller à des offres alléchantes moyennant un premier versement de 10 à 15 fr. C'est la taxe imposée pour procurer un emploi.

SUPPRESSION DE LA RECETTE PARTICULIÈRE DE PARTHENAY

Le *Journal officiel* d'hier publie un décret supprimant la recette particulière de Parthenay et les recettes de Nontron, Argelès, Céret et les Andelys.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Vendredi dernier, vers six heures et demie du soir, M. Ordroneau, peintre à l'établissement d'Indret (Loire-Inférieure), revenait chez lui au village de Drouillard, commune de la Montagne, quand, en passant près du bois du Château-d'Aulx, il entendit marcher à côté du sentier.

Au même instant un coup de feu partit et la balle lui effleura le visage.

M. Ordroneau vit alors, à quelques pas de lui, un homme debout sur le talus, et croyant que c'était un chasseur, le pria de faire attention. Un second coup de feu fut la réponse de l'inconnu. M. Ordroneau n'avait pas été blessé; l'inconnu tira encore trois coups de fusil sans résultat, et M. Ordroneau, effrayé, se sauva rapidement chez lui. Il revint ensuite avec son frère, mais l'assassin avait disparu, et il a été impossible de retrouver ses traces.

Il est permis de croire que ce malfaiteur, sachant que la paie avait été faite ce soir-là à l'établissement d'Indret, avait l'intention de dévaliser quelques-uns des ouvriers qui en revenaient.

La gendarmerie a ouvert une enquête, mais on n'a pu connaître jusqu'ici l'auteur de cette tentative d'assassinat.

Défaillances subites!

Neauphlette (S.-et-O.), le 2 mai 1889. — Je souffrais depuis 15 ans de *gastralgie* et de *constipation*, *affaiblissement général*, perte d'appétit, renvois gazeux; j'avais des *défaillances subites* comme si j'allais mourir. Dès que j'ai eu pris vos *bonnes Pilules Suisses* à 1 fr. 50 la boîte, j'ai éprouvé un mieux sensible. Je veux toujours en avoir. (Sig. lég.) LEROY, garde-champêtre.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Théâtre de Saumur

Direction: M. SUREAU-BELLET

LUNDI 30 décembre 1889

LE BOSSU

Drame en 5 actes et 10 tableaux, de MM. Anicet Bourgeois et Paul Féval.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 31 décembre

MIREILLE, opéra en 3 actes.
Les Amours de Cléopâtre, comédie-vaudeville en 3 actes.

Mercredi 1^{er} janvier

La Fille du Tambour-Major, opéra-comique.
Coquin de Printemps, vaudeville en 4 actes.

FONTENELLES (Donbs)

Vos Pilules Gicquel m'ont été très utiles contre les douleurs rhumatismales; il semblait parfois qu'on m'arrachait les os. Les reins aussi étaient atteints. Vos excellentes Pilules Gicquel ont sans doute dissipé des humeurs adhérentes aux muscles et aux nerfs, car dès lors, et à mesure que je les prenais, je n'en ai presque plus souffert du tout. J'étais très sujette à la constipation, et les divers purgatifs me laissaient un feu dans le corps, et des douleurs de reins, tandis que vos bonnes Pilules Gicquel (1 fr. 50 la boîte) agissent doucement, et ne donnent ni coliques, ni échauffement, ni fatigue. J'ai retrouvé des forces et bon appétit.

Sœur M. J., à Fontenelles.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg, depuis 1 fr. 75, 3 fr., 4 fr. 25, 5 fr. 50 et 7 fr. 25.

Pâtés de faisans, d'alouettes, perdreaux, grives, lièvres, bécasses, depuis 2 fr. 50.

Pâtés de foies gras, en croûte, de Strasbourg, sur commande, en 24 heures.
Plum Cake, de la maison PECK FREAN, de Londres, 1 fr. 10 la pièce.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Mais il me répondit: « Rose, je viens de voir
» Nos voisins, les Duval. Tu sais, ils sont cinq bouches
» A nourrir... Pauvres gens! Et la femme est en couches...
» Hier, pour les saisir, les huissiers sont venus.
» Cela ne convient pas, quand les pauvres sont nus,
» Qu'en des vêtements neufs le prêtre se pavane.
» Reborde ce chapeau, recouds cette soutane.
» Mes vieux habits feront encore une saison... »

(Elle jette le chapeau et la soutane sur une chaise.)

Et, quatre jours après, il était en prison,
Fris comme otage, et nul n'a rien fait pour défendre
Ce bienfaiteur, pour tous si prodigue et si tendre.
Sa bienfaisance, pour tous si prodigue et si tendre.
Ses plus chers mendiants, ses pauvres préférés
Gagnaient leurs trente sous parmi les fédérés;
Et le jour du massacre, ils étaient là peut-être...
Ah! vous osez blâmer ma fureur!... Assez, prêtre!
De votre douce voix, quand vous me promettiez
Que l'âme de mon frère était là, vous mentiez,
Vous berchiez ma douleur avec cette musique.
Mais me voici rendue à mon instinct physique
Par les coups de fusil qu'on tire sur ces gueux.
Ils ont tué mon frère! On me venge. Tant mieux!

LE CURÉ

Je devrais, par respect pour l'habit que je porte,
Franchir, et pour toujours, le seuil de cette porte,
Et ne me laisser pas davantage outrager.
Mais à celle qui parle ainsi de se venger,
Mon devoir est de dire un dernier mot sévère.
Le Dieu qui pour le monde est mort sur le Calvaire,
Le Dieu dont votre frère, humble devant l'autel,
Célébrait chaque jour l'holocauste immortel,
Et qu'insulte à présent votre lâche démenche,
Est un Dieu de bonté, de pardon, de clémence.

Votre frère, au moment de mourir, — je le crois,
J'en suis sûr, — ne pensait qu'à Jésus sur la croix.
Ce n'est pas près du port qu'un tel chrétien échoue,
Et, puisant dans sa foi, sous les fusils en joue,
La douceur des martyrs, la force des héros,
Il a levé la main pour bénir ses bourreaux,
Le cœur empoisonné d'une rancune amère,
Vous pouvez applaudir la justice sommaire.
Hâissez, vengez-vous! soit, mais sachez-le bien,
Si l'abbé Jean Morel, si ce parlait chrétien,
Si votre noble frère, ô malheureuse fille,
Était juge aujourd'hui de ces gens qu'on fusille,
Et si c'était de lui que dépendait l'arrêt,
Il aurait pitié d'eux et leur pardonnerait.
Adieu!

M^{lle} ROSE

Quel trouble affreux vous jetez en mon âme!
Mon frère était un saint, je ne suis qu'une femme.
C'est vrai pourtant qu'il a béni ses meurtriers.
Hélas! que devenir et que faire?

LE CURÉ, sur le seuil de la porte.

Priez!

(Il sort.)

(La fin à demain.)

Etudes de M^r ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^r BEAU-REPAIRE,
Et de M^r LUCEREAU, notaire à Rennes (Ille-et-Vilaine), place du Palais, 40.

VENTE

Aux enchères publiques
De Biens de mineurs
Au plus offrant et dernier enchérisseur,
En 6 Lots
DE LA FERME
DE

La Touche-Annette

Située commune de Chantepie, arrondissement de Rennes (Ille-et-Vilaine).

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI 28 JANVIER 1890, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^r LUCEREAU, notaire à Rennes (Ille-et-Vilaine), place du Palais, 40.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de Saumur (Maine-et-Loire), le dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs de Charnières, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), le quinze juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré,

A la requête de M. Charles-Ernest-Marie comte de Charnières, propriétaire, demeurant au château de la Grize, commune de Nueil-sous-Passavant, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), veuf de M^{me} Gabrielle-Julie de Léon des Ormeaux, comtesse de Charnières, décédée au château de la Grize, commune de Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire), ledit M. le comte de Charnières agissant au nom et comme tuteur légal de :

1^o Marie-Julie-Victoire de Charnières ;
2^o Camille-Louise-Marie de Charnières ;

3^o Jean-Edmond de Charnières, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec feu M^{me} de Charnières, ayant M^r André POPIN pour avoué, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière (Maine-et-Loire), lequel est constitué et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Lucien-Ernest Poinçon de la Blanchardière, sous-inspecteur des Domaines, demeurant à Château-Gontier (Mayenne), agissant au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs de Charnières, sus-nommés, fonction à laquelle il a été appelé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, du dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré ;

Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^r LUCEREAU, notaire à Rennes (Ille-et-Vilaine), place du Palais, 40, le mardi vingt-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-dix, à deux heures de l'après-midi, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en six lots, des immeubles ci-après, sur les mises à prix fixées par ledit jugement, savoir :

DÉSIGNATION

La ferme de la Touche-Annette, située commune de Chantepie, près Rennes.

1^{er} Lot.

1. Les bâtiments de la ferme, consistant en maison d'habitation, celliers, fournil, poulailler, refuge à porcs, écurie, four, grange, étable, puits, mare ;
Cour et jardin ;

Le tout porté au cadastre sous les numéros 362, 363, 365 et 366 de la section A, pour une contenance de soixante-quinze ares cinquante centiares, ci. 75 a. 50 c.
2. La pièce de Derrière, la Petite-Vigne, le Champ-de-l'Aire et les Jaunais réunis, portés au cadastre sous les numéros 360, 361, 367 et 368 de la

section A, pour une contenance de deux hectares quatre-vingt-cinq ares soixante centiares, ci. 2 h. 85 a. 60 c.

3. La petite pièce de Devant, numéro 364, section A, d'une contenance de trente-neuf ares trente centiares, ci. 39 a. 30 c.

4. La Douaire, terre, numéro 373, section A, d'une contenance de un hectare trente-neuf ares quarante centiares, ci. 1 h. 39 a. 40 c.

5. La grande pièce et partie de l'ancienne charmillie, numéros 374 et 375 p de la section, contenant deux hectares quarante-trois ares vingt centiares, ci. 2 h. 43 a. 29 c.

6. Et la Prairie-Neuve, numéro 372, section A, contenant un hectare quatre ares, ci. 1 h. 4 a.

Total : huit hectares quatre-vingt-sept ares, ci. 8 h. 87 a.
Ce lot joint : au nord Chauvel, Richomme et le deuxième lot ci-après et au sud la route de la Guerche.

Mise à prix. 23,600 fr.

2^e Lot.

1. Les Petites Massifrottes, numéro 370, section A, d'une contenance de un hectare soixante-neuf ares soixante-quinze centiares, ci. 1 h. 69 a. 75 c.

2. Et les Grandes-Massifrottes, numéro 384, section A, d'une contenance de un hectare quatre-vingt-treize ares quarante-cinq centiares, ci. 1 h. 93 a. 45 c.

Total : trois hectares soixante-trois ares vingt centiares, ci. 3 h. 63 a. 20 c.
Ce lot joint au nord le chemin vicinal de Chantepie à Douloup et au sud le premier lot ci-dessus et Richomme.

Mise à prix. 5,500 fr.

3^e Lot.

1. Le Puits-Durand, terre, comprenant le surplus de l'ancienne charmillie, l'ancien chemin du Puits-Durand, partie du Champ-Devant, le jardin du Puits-Durand, l'emplacement des anciens bâtiments et la petite pièce derrière, section A, numéros 375 p, 376, 377 p, 378, 379, 380, 381 et 382, d'une contenance de un hectare soixante-trois ares seize centiares, ci. 1 h. 63 a. 16 c.

2. Le Puits-Durand, terre, section A, numéro 387, d'une contenance de un hectare soixante-dix ares quatre-vingts centiares, ci. 1 h. 70 a. 80 c.

3. Et une prairie comprenant : la Petite-Prairie, partie du Champ-Devant, du Puits-Durand, et partie de la Grande-Prairie, section A, numéros 386, 377 p et 391 p, contenant un hectare cinquante-neuf ares seize centiares, ci. 1 h. 59 a. 16 c.

Total : quatre hectares quatre-vingt-treize ares douze centiares, ci. 4 h. 93 a. 12 c.
Ce lot joint : à l'ouest le premier lot ci-dessus, et à l'est M. Jouin et Mlle Noël.

Mise à prix. 7,500 fr.

4^e Lot.

1. Le surplus de la Grande-Prairie, numéro 391 p, de la section A, contenant un hectare quarante-neuf ares soixante-dix centiares, ci. 1 h. 49 a. 70 c.

2. La Fauchouse, terre, section A, numéro 393, d'une contenance de un hectare trente-huit ares vingt centiares, ci. 1 h. 38 a. 20 c.

3. La Fauchouse, vague, section A, numéro 394, contenant vingt-trois ares cinquante centiares, ci. 23 a. 50 c.

4. La Fauchouse, au-delà du ruisseau, section A, numéro 561, contenant deux ares quarante centiares, ci. 2 a. 40 c.

Total : trois hectares treize ares quatre-vingt centiares, ci. 3 h. 13 a. 80 c.
Ce lot joint : à l'ouest et au sud M. Chauvel et à l'est MM. Langlois et Richomme.

Mise à prix. 6,000 fr.

5^e Lot

1. Le Vissoué, terre, y compris le grand chemin, section A, numéros 401 et 403, d'une contenance de trois hectares quatre-vingts ares soixante-dix centiares, ci. 3 h. 80 a. 70 c.

2. La Perrière-du-Pont-aux-Bœufs, vague, section A, numéro 402, d'une contenance de quatorze ares cinquante centiares, ci. 14 a. 50 c.

3. La Chauvinière, section A, numéro 407, d'une contenance de quatre-vingt-dix ares quatre-vingt-dix centiares, ci. 90 a. 90 c.

Total : quatre hectares quatre-vingt-six ares dix centiares, ci. 4 h. 86 a. 10 c.
Ce lot joint : à l'est M. Chauvel et au sud les enfants Ramé.

Mise à prix. 8,200 fr.

6^e Lot.

1. Les Tienneries, terre, section A, numéro 557, joignant à l'est héritiers Richelot et à l'ouest M. Richomme, d'une contenance de un hectare huit ares quatre-vingts centiares, ci. 1 h. 8 a. 80 c.

2. La Planche, section A, numéro 567, d'une contenance de quatre-vingt-cinq ares soixante centiares, ci. 85 a. 60 c.

3. Et le Pré-de-la-Planche, section A, numéro 568, contenant soixante-dix-huit ares quarante centiares, ci. 78 a. 40 c.

Total : deux hectares soixante-douze ares quatre-vingt centiares, ci. 2 h. 72 a. 80 c.

Ces deux dernières pièces joignent à l'ouest M. Rougé, et à l'est Mlle Borel et M. Levieux.

Mise à prix. 4,200 fr.

Ensemble : vingt-huit hectares seize ares deux centiares, ci. 28 h. 16 a. 2 c.

Total des mises à prix : 55,000 fr.

Fermier : Brossault ; revenu net : 2,500 fr.
Après les adjudications partielles, il y aura réunion de tous les lots, et la ferme sera mise en vente en un seul lot.

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^r ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^r LUCEREAU, notaire à Rennes, 10, place du Palais, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le trente décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le 30 décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (1067) Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE

44 ares de Vignes et Jardin, Maison, Pressoir, etc., le tout renfermé,

Canton de Grenelle, à Nantilly, près la Fuite.

Jouissance de suite.

FACILITÉ POUR LES PAIEMENTS.

S'adresser à M. MAURICE, rue du Portail-Louis, n^o 44.

A VENDRE

UN
Manège et Chaîne à godet
Et Accessoires pour jardinier.

Chez M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (964)

A VENDRE

Dans l'atelier de menuiserie de M. GASCHET, rue du Marché-Noir, n^o 9.

GRANDE QUANTITÉ DE

Jouets d'enfants et petits ménages

INFLUENZA, Rhumes, Toux, Bronchites

Cuérés par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle.

PRETS

d'ARGENT sur Signatures et sur Hypothèque 5 % l'an. Remboursé dans 5 ans ou par mois. — Rien à payer d'avance. — ÉCRIRE AU DIRECTEUR DE L'Union Commerciale, 102, Bd Voltaire, Paris

Achats et Ventes de Propriétés en Reutes Viagères. PLACEMENTS DE FONDS

40 Fr. par Semaine à Gagner (Hommes ou Dames)

Travail facile chez soi sans quitter emploi (Écritures, Copies, etc.) Écrire au Directeur de L'AVENIR INDUSTRIEL, 20, Avenue Parmentier, PARIS.

ETRENNES de 1890

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 33

IMBERT ET FILS

Dragées depuis 0,80 c. le 1/2 kilo, assortiment recommandé à 1 fr. 80.
Dragées, pralines à la vanille, fondants, bonbons de chocolat ; même assortiment en qualité supérieure à 2 fr. 50 le 1/2 kilo.

Cartonnages riches, vanille fine, laques et porcelaines, provenant de notre choix fait à l'Exposition universelle de 1889.

Liqueurs à 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. le litre.
Liqueurs premières marques : Winand Fockink, Marie-Brixard, Gallifet.
Crème de Cassis (Clos Vougeot), le litre : 4 fr.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

AMERICAN - TAMPON

TAMPON INTARRISSABLE

Ne nécessitant jamais d'encre

SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

L'AMERICAN-TAMPON réalise toutes les qualités désirables — propreté, élégance, durée, économie, — ayant sur tous les tampons employés jusqu'à ce jour une supériorité incontestable et remplissant absolument le but auquel il est destiné.

Un essai de ce Tampon convaincra qu'aucun autre ne peut lui être comparé.

En vente chez MM. DÉZÉ, GIRARD, GUILLET, JAVAUD, MILON, libraires à Saumur, et à

L'IMPRIMERIE PAUL GODET

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

Grand choix de Travaux pour Etranges.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.